



**Mémoire de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)
présenté dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement
de la politique culturelle du Québec**

« L'avenir du journalisme indépendant : un enjeu culturel de premier plan »

Mai 2016

Table des matières

Préambule	1
• Qui est l'AJIQ	1
• Qu'est-ce que le journalisme indépendant?	1
Introduction	2
Question 1	3
Question 9	4
Question 13 f)	4
• Le journaliste pigiste et son mode de rémunération	5
• Quelques statistiques de cette dégradation des conditions socioéconomiques	6
• Les conséquences de la précarité des journalistes pigistes sur la qualité de l'information	7
Question 37	9
• S'attaquer à la racine du problème : l'absence de protection du journaliste indépendant	9
• Absence de droit à la négociation collective	9
Piste de solution no 1	10
Question 36 et 39	12
• Concentration de la presse	12
Piste de solution no 2	14
Question 40	15
Conclusion	16

PRÉAMBULE

Qui est l'AJIQ?

L'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) a été fondée en 1988 pour défendre l'indépendance des journalistes face aux pressions économiques et politiques qui s'exercent sur le métier. L'AJIQ participe, par ses actions et son discours public, au renouvellement des perspectives sur le journalisme indépendant et à l'évolution des pratiques journalistiques contemporaines.

Qu'est-ce que le journalisme indépendant?

L'AJIQ reconnaît comme un journaliste indépendant celui ou celle qui exerce régulièrement, au Québec ou ailleurs, une fonction de journaliste pour le compte d'entreprises de presse ou d'entreprises assimilables, et ce, sans lien d'emploi permanent avec lesdites entreprises.

La plupart des médias communautaires ou étudiants fonctionnent par exemple sur la base de l'implication de journalistes bénévoles qui jouissent d'une grande indépendance éditoriale.

Ce sont aussi des journalistes indépendants qui remplissent les pages de la plupart des magazines québécois, comme *L'actualité*, *Québec Science* ou *Les Affaires*. Sauf quelques rares exceptions, les magazines québécois sont en effet écrits principalement par des pigistes. Les quotidiens et hebdomadaires (imprimés ou en ligne) ainsi que les chaînes de radio ou de télévision (généralistes ou spécialisées) ont également largement recours à des collaborateurs pigistes ou contractuels, notamment comme chercheurs, comme vidéo-journalistes ou comme journalistes multiplateformes.

Qu'ils produisent du journalisme d'information, du journalisme d'opinion ou du journalisme engagé, les journalistes indépendants sont des artisans de l'information qui cultivent une certaine liberté d'action et de pensée et qui offrent au public des contenus originaux de grande qualité. Leur travail contribue à mettre en lumière la diversité des voix, des sources et des perspectives; à expérimenter avec différents supports, formats et genres journalistiques; ainsi qu'à développer de nouveaux modèles de revenus et de propriété. Les journalistes indépendants sont ainsi à l'avant-plan de la recherche de solutions à la crise des médias, mais ils sont également les premiers à en faire les frais.

INTRODUCTION

L'AJIQ est heureuse de participer à la présente consultation publique menée par le gouvernement du Québec dans le cadre du renouvellement de sa politique culturelle. Nous avons jugé bon de nous inscrire dans la démarche de rédaction d'un mémoire et de sa présentation qui sera faite ultérieurement, car nous souhaitons que la voix et la réalité des journalistes pigistes soient réellement entendues.

Nous avons constaté que l'information n'est pas un sujet qui est abordé à l'intérieur des documents relatifs à la présente consultation publique. Nous pensons toutefois que dans le cadre du renouvellement de sa politique culturelle, le gouvernement du Québec doit faire une place à l'information. Une information de qualité, une information diversifiée, qui se doit d'être considérée comme un bien public culturel à protéger et à développer. Une information qui rend la société plus ouverte, plus riche en connaissances, en curiosité, en éveil aux arts, aux enjeux de société, aux différents choix qui s'offrent à elle.

Bref, l'information et les artisans qui la produisent doivent avoir leur place au sein de votre nouvelle politique culturelle.

Compte tenu de certaines contraintes de temps, nous avons décidé de faire porter notre mémoire sur les questions qui nous semblaient le plus directement en lien avec les enjeux vécus par les journalistes indépendants. Nous vous remercions donc de l'attention que vous porterez à notre mémoire.

Question 1/ Que pensez- vous de ces principes? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec?

D'entrée de jeu, l'AJIQ se réjouit de constater que le gouvernement du Québec place le principe de la protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique au cœur de son projet de renouvellement de la politique culturelle. Nous partageons entièrement l'analyse selon laquelle la liberté d'expression, dont la liberté artistique et l'autonomie de la création sont des corollaires importants et représentent des valeurs fondamentales dans une société démocratique comme le Québec.

La liberté d'expression, étant par ailleurs le socle sur lequel se fondent la liberté de la presse et des autres moyens de communication, est enchâssée autant dans la charte québécoise qu'au niveau constitutionnel canadien. Il nous semble donc essentiel que la politique culturelle du Québec fasse explicitement référence à la protection de la liberté de presse et, plus important encore, qu'elle établisse le droit du public à l'information.

La définition de ce droit, tel que défini dans la *Charte du journalisme de l'AJIQ* de 1988, reste à cet égard d'une grande actualité :

« L'information est un besoin vital dans une société de plus en plus complexe et pluraliste, car c'est grâce à elle que les individus peuvent participer démocratiquement à la vie de la collectivité. Le caractère vital de ce besoin en fait un droit. Le droit du public à l'information est le droit fondamental, individuel et collectif, de savoir ce qui se passe et qui est d'intérêt public. »

Alors que les technologies de l'information et de la communication sont au cœur des pratiques culturelles du XXI^e siècle, nous sommes convaincus que le champ d'application de la politique culturelle devrait s'étendre au domaine de la production d'information et donc au journalisme. Dans ce contexte, il importe de concevoir les entreprises de presse et les entreprises assimilables comme faisant partie intégrante de l'écosystème des industries culturelles au Québec et, plus important encore, de reconnaître les journalistes comme des travailleurs culturels à part entière.

Question 9/ Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement?

La plupart des éditeurs de périodiques au Québec exigent aujourd'hui de leurs collaborateurs des cessions de droits qui ont pour effet de priver les journalistes pigistes de revenus de droits d'auteurs. De plus, certaines exemptions à la *Loi sur le droit d'auteur* permettent à des usagers de reproduire et de distribuer sans autorisation ni compensation des œuvres journalistiques protégées. L'AJIQ considère qu'une société soucieuse de préserver son patrimoine intellectuel se doit de protéger les droits d'auteur des créateurs, souvent précaires.

Depuis la politique culturelle de 1992, la venue du numérique a permis aux éditeurs de réutiliser systématiquement les textes de leurs pigistes... sans les payer. La loi sur le droit d'auteur disait clairement que lorsqu'un journaliste vend un article à un magazine, il ne cède que ses droits de première publication. En 1999, l'AJIQ a donc intenté un recours collectif contre les éditeurs qui reproduisaient illégalement les textes des journalistes pigistes sur des bases de données numériques. Résultat, les éditeurs se sont mis à faire signer aux pigistes des contrats par lesquels ils abandonnent tous leurs droits sur tous leurs articles, et généralement sans rémunération supplémentaire. Ces cessions de droits s'appliquent parfois sur TOUS ses articles, passés, présents et futurs, sur TOUS les supports "connus ou à inventer".

Les journalistes indépendants font alors face à un choix impossible; abandonner leurs droits pour pouvoir subvenir financièrement à leurs besoins ou refuser de signer et se voir rayer de la liste de journalistes pigistes d'un éditeur parfois très puissant et aux multiples publications.

La politique culturelle devrait établir des balises pour encadrer les contrats liant les journalistes pigistes aux entreprises de presse. De simples licences d'utilisation devraient suffire là où les entreprises de presse exigent des cessions complètes de droits, voire même la renonciation aux droits moraux des auteurs.

Question 13/ Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?

f. les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture (filet social, égalité hommes-femmes, etc.)

Les journalistes pigistes et contractuels, soit ceux et celles qui œuvrent à leur propre compte sans lien d'emploi permanent avec une entreprise de presse, doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle. Dans les faits, leur travail se distingue de la création artistique par sa fonction plutôt que par sa nature. En effet, si elles ont pour fonction première de renseigner le

public, les œuvres journalistiques n'en restent pas moins des créations littéraires ou audiovisuelles apparentées à celles que peuvent produire des artistes.

La précarité d'emploi, le faible niveau de rémunération, l'absence de protection sociale, les difficultés d'accès à des assurances collectives, l'absence de REER, etc. sont des conditions socioéconomiques que les journalistes indépendants ont en commun avec de nombreux artistes. Leur situation est cependant aggravée par un certain nombre de facteurs particuliers au secteur des médias, dont la stagnation des tarifs à la pige et la généralisation des contrats abusifs qui forcent les journalistes indépendants à céder leurs droits d'auteur aux éditeurs de périodiques. Les journalistes indépendants, depuis trop d'années déjà, sont aux prises avec un déséquilibre des forces qui ne fait que s'accentuer, car ils ne jouissent d'aucune forme de représentation effective.

Le journaliste pigiste et son mode de rémunération

En presse écrite, un pigiste est un journaliste qui travaille pour une ou plusieurs publications. Il est généralement rémunéré au nombre de feuillets. Un feuillet contient environ 250 mots, soit l'équivalent d'une page à double interligne.

Les meilleurs payeurs, au Québec, paient un peu plus de 200 \$ le feuillet. Malheureusement, ils se comptent sur les doigts d'une seule main. Les pires payeurs... 10 \$ le feuillet. La moyenne de la presse écrite se situe autour de 85 \$ le feuillet, selon une enquête menée par l'AJIQ en 2013¹. Parmi les plus mauvais payeurs, on retrouve des magazines très populaires, très bien vendus en kiosque et possédant un bon bassin d'annonceurs. Il ne faut en effet pas chercher de corrélation entre la bonne ou la mauvaise santé financière d'une publication et les tarifs qui sont payés à ses journalistes pigistes.

Dans beaucoup de cas, ces tarifs n'ont pas bougé depuis 30, voire 40 ans. Alors que le coût de la vie augmente constamment toutes les années, alors que dans plusieurs milieux les salaires sont indexés régulièrement, alors que l'État a mis en place des mesures pour protéger les travailleurs les plus vulnérables, tel que le salaire minimum, les journalistes pigistes ne bénéficient pas de telles mesures ou protections. Ainsi, un journaliste pigiste débutant pouvait être payé 50 \$ le feuillet au milieu des années 1970... et un journaliste pigiste débutant en 2016 peut démarrer à 50 \$ le feuillet.

De plus, nous tenons à préciser que derrière le tarif payé au feuillet, se cache une multitude de tâches dont l'éditeur ne tient pas compte lorsque vient le temps de payer le journaliste indépendant; le temps de recherche et de documentation sur le sujet, le temps alloué pour effectuer des entrevues ou encore pour se déplacer pour aller

¹ <http://www.ledevoir.com/societe/medias/388607/les-journalistes-precaires>
<http://www.journalensemble.coop/article/2014/02/la-precarite-des-journalistes-mine-lindependance-du-journalisme-professionnel/493>
<http://www.fpiq.org/portraits-croises-du-journalisme-professionnel-en-2013/>

rencontrer des intervenants ou couvrir la nouvelle, etc. Sans compter l'absence de protection juridique en cas de poursuites contre le journaliste indépendant.

Dans le domaine de la télévision, la multiplication des chaînes dans les années 90, a entraîné l'embauche de journalistes indépendants, notamment pour la fonction de recherchiste. Encore ici, les conditions de travail, la rémunération et la durée des contrats du journaliste pigiste varient grandement d'un producteur à l'autre. La même situation s'observe aussi dans le milieu de la radio. Dans ce domaine, les tarifs sont souvent établis à forfait ou à contrat.

L'usage de journalistes à la pige est donc avantageux pour les employeurs; en plus de ne pas avoir à indexer les tarifs au coût de la vie, le donneur d'ouvrage n'a pas à payer les charges sociales, qui correspondent à environ 35 % de la rémunération globale des salariés, au second rang des coûts de main-d'œuvre après les salaires. Et encore, des journalistes pigistes éprouvent souvent des difficultés à se faire payer.

Quelques statistiques de cette dégradation des conditions socioéconomiques

Dans l'ensemble, la situation des journalistes indépendants s'est détériorée depuis les années 1990; cinq études sur les revenus des journalistes à la pige montrent un recul du revenu moyen tiré du journalisme.

L'immense majorité des journalistes professionnels estime que cette précarité croissante nuit au journalisme. La dégradation de la qualité d'emploi des journalistes s'inscrit par ailleurs dans une tendance généralisée vers la précarisation que *Statistiques Canada* percevait déjà en 2003 comme un « signe de changements dans les conditions économiques et sociales en général ». Nos gouvernements doivent améliorer la protection de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, notamment de la nouvelle classe de travailleurs indépendants qualifiés dans le secteur culturel à laquelle de plus en plus de journalistes appartiennent.

Selon une analyse réalisée à l'occasion des États généraux du journalisme indépendant en 2013, un journaliste indépendant ne gagnait plus en 2013 que 59 % que ce que la pige lui rapportait en 1981. Le revenu moyen tiré du journalisme était d'environ 25 000 \$, sur des revenus totaux d'environ 36 000 \$.

Cette enquête, de même qu'une autre menée également par la FPJQ² révélaient que :

- le travail précaire en journalisme augmente depuis 2009;
- 2/3 des pigistes disent avoir vu leur pouvoir d'achat diminuer depuis 5 ans;
- les revenus moyens des pigistes ont chuté d'un peu plus de 30 % depuis 1981;

² <http://www.journalensemble.coop/article/2014/02/la-precarite-des-journalistes-mine-lindependance-du-journalisme-professionnel/493>
<http://www.fpq.org/portraits-croises-du-journalisme-professionnel-en-2013/>

- 2/3 des journalistes professionnels au Québec gagnent 40 000 \$ ou moins et un journaliste sur dix gagne moins de 20 000 \$ annuellement;
- les revenus annuels tirés du journalisme à la pige représentent un peu plus de 25 000 \$ en moyenne;
- 40 % des journalistes (3/4 des pigistes) ont recours à d'autres revenus;
- la moitié des journalistes professionnels disent accepter des affectations qu'ils désapprouvent;
- en l'absence d'une clause de conscience, peu de journalistes se sentent en position de refuser les commandes de leurs employeurs ou de leurs clients;
- les contrats qui lient les journalistes précaires aux entreprises de presse sont inéquitables en raison notamment d'un niveau de rémunération trop faible ou de cessions de droits abusives;
- la précarité a des impacts négatifs sur plusieurs aspects du travail journalistique, tant au niveau des relations de travail que des conditions de pratique, et elle mine à la fois l'indépendance et la qualité du journalisme.

Bref, les sujets plus complexes ou plus controversés sont plus souvent écartés au profit des reportages plus superficiels qui peuvent s'écrire plus vite et se vendre plus facilement. La recherche n'étant jamais rémunérée, il sera plus rentable d'éviter les enquêtes et les intervenants trop difficiles à rejoindre, et de limiter au minimum les déplacements.

Une enquête de la *Fédération internationale des journalistes* en 2006, arrivait au même constat :

Dans les pays où de nombreux journalistes sont employés dans le cadre de contrats à durée déterminée renouvelables indéfiniment, les réponses ne dissimulent pas que les journalistes sont soumis à des pressions pour que leurs articles soient moins acerbes, plus commerciaux et laissent entendre que les chances de renouvellement de leur contrat pourraient être en danger³

Conséquences de la précarité des journalistes pigistes sur la qualité de l'information

L'AJIQ fait donc le constat très clair que la dégradation des conditions de travail des journalistes et la dégradation de la qualité du travail journalistique vont de pair.

Cette dégradation a notamment pour conséquences :

- le nivellement par le bas de la qualité de l'information;
- l'évacuation de l'information à caractère sociopolitique au profit d'une information à caractère commercial;
- l'instrumentalisation commerciale et politique du travail journalistique;

³ Fédération internationale des journalistes, Étude sur le travail atypique dans le secteur des médias, 1^{er} juin 2006

- la baisse de la qualité et aussi de la quantité, car la variété de supports ne conduit pas à davantage de diversité en matière d'information.

Les entreprises de presse se trouvent ainsi de moins en moins à même d'assurer des conditions de travail décentes aux journalistes, mais aussi de moins en moins aptes (ou intéressées) à produire une information d'intérêt public, diversifiée et indépendante.

De plus en plus, l'actuelle régression des conditions de pratique nous ramène au journalisme d'avant les années 1950, caractérisé par des salaires médiocres, des conditions de travail précaires, l'absence de sécurité d'emploi et la vulnérabilité à toutes sortes d'influences et conflits d'intérêts.

Interrogés pour l'ouvrage français *Journalistes précaires* en 1998, dix-sept journalistes traçaient au sociologue Alain Accardo et à ses collègues, un portrait déprimant des conséquences de leur précarité. Interrogés par exemple sur les critères par lesquels les sujets peuvent être acceptés par un magazine :

Un jour, tu proposes l'Égypte. On n'en veut pas. Un an après, le même journal fait l'Égypte et prend telle ou telle personne. On t'oublie. Il n'y a pas de suivi. Si tu proposes un sujet, une rédaction peut s'exciter sur un mot qui sonne bien et tu pars.⁴

C'est le même constat que faisait l'AJIQ, en 2007. « Au Québec, le marché du journalisme à la pige est profondément déséquilibré par des entreprises en situation de monopole ou de duopole qui imposent leurs conditions de manière arbitraire, qui tuent dans l'œuf toute tentative d'accroître la concurrence et qui entravent l'innovation. »

Nombre de pigistes apprennent rapidement, bon gré mal gré, à proposer des sujets « vendeurs » aux rédacteurs en chef, c'est-à-dire des thématiques « *people* », « tendance » et autres superficialités provenant de la culture populaire, de livres à la mode et de l'univers du marketing. Confrontés à la précarité financière, ces journalistes doivent maximiser la rémunération de chaque pige. Ainsi, ils en viennent à entretenir un rapport marchand avec l'information; ils travaillent (trop) rapidement, éludent ou bâclent la recherche (car elle est généralement non rémunérée), tartinent le plus possible sur un sujet superficiel (généralement payé à la pièce et non à l'heure), ne s'attaquent pas à des sujets trop compliqués et encore moins à des enquêtes risquées et à l'issue incertaine. Copier des communiqués et des dossiers de presse, recycler ses anciens articles permettent aussi de joindre les deux bouts.⁵

⁴ Alain Accardo et coll., *Journalistes précaires*. Paris, Le Mascaret, 1998, p. 86.

⁵ AJIQ, *Journalisme indépendant, concentration de la presse et diversité des voix au Québec : de journalistes à « fournisseurs de contenu »*, mémoire présenté au CRTC, 18 juillet 2007

Finalement, la situation très difficile vécue par les pigistes de la presse écrite est symptomatique d'un phénomène de précarité répandu dans tous les secteurs des médias, incluant la radio et la télévision, mais qui est moins bien documenté.

Question 37/ Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies? Quels ajustements seraient nécessaires?

Pour l'AJIQ, la réponse est sans contredit oui à ces questions. L'engagement et le soutien de l'État sont nécessaires et doivent continuer. Le désengagement de l'État n'est pas une option pour nous. Au contraire, le soutien et l'engagement de l'État doivent même être étendus afin de protéger et soutenir les journalistes indépendants. C'est d'ailleurs l'absence d'intervention étatique et le faible niveau de soutien public à l'information qui explique en partie la dégradation marquée des conditions de pratique du journalisme indépendant.

S'attaquer à la racine du problème : l'absence de protection du journaliste indépendant

Pourquoi les tarifs stagnent-ils alors que chez bien d'autres professions où dominent les travailleurs autonomes, les tarifs minimaux ont au moins suivi le cours de l'inflation? Une partie de l'explication tient au fait que rien n'oblige un éditeur de presse à offrir un tarif minimal; il n'existe en effet aucune loi, aucun règlement, qui encadre la relation entre le journaliste pigiste et l'éditeur, au contraire de ce que nous pouvons observer dans des métiers de la télé (cameraman, éclairagiste, scénariste, etc.) ou, plus généralement, chez tous les travailleurs autonomes encadrés par la *Loi sur le statut de l'artiste* — nous reviendrons plus loin sur cet exemple.

C'est d'ailleurs pourquoi l'une des revendications premières de l'AJIQ depuis 25 ans est d'établir un régime particulier de négociation collective permettant à l'AJIQ de représenter les pigistes face aux donneurs d'ouvrage et de leur donner accès à des mesures de protection sociale (assurances, retraites, avantages sociaux, etc.), ainsi qu'à la négociation collective des conditions de travail (tarifs minimaux, contrat type, etc.).

Absence de droit à la négociation collective

Toutes les tentatives de réforme des 25 dernières années pilotées et promues par l'AJIQ, sont paralysées par un obstacle majeur; nous n'avons pas l'assise juridique qui nous permettrait d'amorcer des négociations collectives.

Pour contourner ce problème, l'AJIQ a tenté plusieurs expériences depuis 25 ans : appel à la solidarité des pigistes, rapprochements avec les syndicats de journalistes salariés, recours devant les tribunaux, application du Code du travail. Mais, toutes ces initiatives se sont soldées par le même constat d'échec; tant qu'aucune loi ne permettra aux

journalistes indépendants de négocier collectivement leurs conditions de travail, aucun gain durable ne sera possible.

Or, il est important de comprendre que de viser une « négociation collective » n'implique pas nécessairement de passer par les lois du travail, qui relèvent bien entendu du ministère du Travail et non de celui de la Culture. Quand on pense « négociation collective », au Québec, on pense aussi à une association comme l'UDA, qui possède un pouvoir de négociation collective, bien qu'elle ne soit pas un syndicat. Elle y est arrivée grâce à une loi, la *Loi sur le statut de l'artiste*.

PISTE DE SOLUTION NO 1

Un cadre de négociation collective

Chaque fois que l'AJIQ relance l'idée d'un soutien aux journalistes pigistes, un modèle qui revient sur la table est celui de la *Loi sur le statut de l'artiste*; c'est elle qui a pour conséquence qu'à la télé, la plupart des travailleurs spécialisés, dont les scénaristes, même s'ils sont travailleurs autonomes, ont accès à des tarifs minimaux et autres avantages.

L'*Union des artistes* a lutté pendant plus de 50 ans pour obtenir de meilleures conditions de travail pour les artistes, au prix d'énormes efforts et sacrifices, mais sans grand succès. Ce n'est seulement qu'avec la promulgation de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma du Québec*, en 1987, que leur situation s'est améliorée. Soutenue par M^{me} Lise Bacon, alors ministre des Affaires culturelles, cette loi a enfin permis aux artistes de négocier sur une base égalitaire avec les producteurs.

À l'époque, les producteurs s'étaient énergiquement opposés à la loi, affirmant qu'elle signerait l'arrêt de mort de leur industrie. 30 ans plus tard pourtant, cette loi fait consensus. Les producteurs eux-mêmes l'ont depuis longtemps acceptée, parce qu'elle les protège aussi.

Nous croyons que le terrain est mûr pour que le gouvernement du Québec favorise la représentation collective des journalistes indépendants. Il suivrait en cela l'exemple de nombreux pays européens, de même que les recommandations concernant le travail autonome qui étaient contenues dès 2003 dans le rapport *Les besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail non traditionnel* (ou Rapport Bernier), rendu public par le ministère du Travail du Québec en 2003. RE : Jean Bernier et al., *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnel*. Québec, février 2003, 807 pages.

Le rapport sur L'Information au Québec. Un intérêt public déposé en 2010 par Dominique Payette contenait aussi une proposition en ce sens :

« Dans la loi qui sera promulguée sur le statut des journalistes professionnels, que soit inclus un chapitre spécifique sur les journalistes professionnels indépendants leur octroyant des conditions apparentées à celles dérivées de la loi québécoise sur le statut de l'artiste (...) c'est-à-dire leur permettant de négocier des conditions minimales de travail et un contrat type incluant les droits de suite ainsi que la protection contre d'éventuelles poursuites judiciaires. »

Sans rouvrir le débat sur le statut professionnel des journalistes, une loi s'appliquant spécifiquement aux journalistes pigistes, aurait pour conséquence d'établir des contrats types, comme en ont déjà les scénaristes, les décorateurs, les maquilleurs et tous les artisans d'une émission de télé à l'exception des journalistes à la recherche (ou recherchistes) : c'est-à-dire, un contrat établissant entre autres choses un tarif minimal, indexé chaque année au coût de la vie.

Reconnue par une loi, l'AJIQ serait prête à faire la preuve de son caractère représentatif. Elle pourrait demander à ses membres un mandat clair pour négocier avec les éditeurs un contrat type, des protections sociales et juridiques, un fonds de formation professionnelle. À partir de ce moment, les donneurs d'ouvrages ne pourraient plus se contenter d'offrir le même tarif pendant des décennies; il existerait enfin un rapport de forces un peu mieux équilibré dans la pratique du journalisme indépendant au Québec.

Une telle loi est la mesure-clé pour améliorer nos conditions de travail et de vie. Ce cadre profiterait à tous; journalistes, mais aussi éditeurs, qui y gagneraient des journalistes plus stables, moins éparpillés, avec plus de temps pour fouiller l'information, ce qui en retour, profiterait aussi aux citoyens et à l'État. Un tel cadre responsabiliserait tous les acteurs en assurant les conditions de base pour que les journalistes indépendants puissent effectuer leur travail comme il se doit.

C'est la seule solution qui permettra aux journalistes indépendants de faire de véritables gains, et d'ainsi pouvoir se concentrer sur cette mission fondamentale qui est la leur, celle d'offrir aux Québécois cet élément essentiel à une vie démocratique en santé; une information de qualité.

Question 36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?

ET

Question 39/ Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?

Pour l'AJIQ, il faut que le gouvernement du Québec via le financement de la culture notamment, mette en place des conditions qui permettent l'amélioration des conditions d'exercice et de travail des journalistes pigistes. Sans actions concrètes s'inscrivant dans ce sens, nous sommes persuadés que l'information qui est un volet complet de notre culture continuera de se dégrader, sa diversité et son indépendance s'effriteront et ses artisans finiront par la désertion.

Présentement, aucune mesure de soutien du gouvernement ne s'adresse à la situation vécue par les journalistes indépendants et rien ne protège ces derniers. Et ceci, depuis le tout début du journalisme à la pige. Cela explique, selon nous, en grande partie, la dégradation des conditions que nous vous avons décrites dans les pages précédentes et le maintien de la précarité de ces artisans de notre milieu culturel.

Il faut aussi qu'à travers son système de financement de la culture, le gouvernement vise à financer l'information de qualité, bien fouillée et qui s'éloigne de l'information minute ou spectacle.

En effet, nous observons que les magazines et les journaux ont tendance, depuis plusieurs années, à raccourcir leurs textes, on ne voit pratiquement plus de dossiers de 20 ou 25 feuillets, mais des commandes de moins de 5 feuillets. Cela contribue aussi à une baisse de la rémunération globale des journalistes indépendants, mais aussi à une perte de contenu et de la richesse de l'information.

Concentration de la presse

L'AJIQ s'inquiète par ailleurs des effets néfastes de la concentration grandissante de la presse sur la qualité de l'information. Loin de livrer les bénéfices attendus, la convergence et la concentration de la presse contribuent à cristalliser la triple crise; financière, technique et sociale des médias. Les modèles d'affaires inadaptés à la réalité contemporaine fragilisent le journalisme professionnel tandis que les entreprises de presse peinent à s'adapter aux mutations des supports et des formats médiatiques, à la multiplication et à la fragmentation des canaux de communication. Pire la concentration de la propriété des médias entre les mains de grandes entreprises ayant des intérêts politico-financiers tend à contribuer à l'érosion de la confiance du public et à un détournement de plus en plus commercial de l'information.

Au Canada, le niveau de concentration de la propriété dans le secteur des médias d'information est l'un des plus élevés au monde. Une enquête du Conseil de presse du Québec sur l'indépendance journalistique face aux intérêts commerciaux, publicitaires et corporatistes laissait entendre que « de nouvelles pratiques commerciales mettent aujourd'hui en péril cette valeur fondamentale du journalisme »⁶. Face à cette situation, l'État doit intervenir pour assurer une régulation adéquate du secteur des médias et des télécommunications.

Nous avons assisté depuis 25 ans à une concentration grandissante de la propriété des médias. Si bien que les médias de masse québécois sont aujourd'hui dominés par des duopoles ou des triopoles (Groupe Capitales Médias et Quebecor pour les journaux quotidiens, Transcontinental, Quebecor et Rogers pour les magazines).

« À l'échelle du Québec, le groupe Gesca domine le marché de la presse quotidienne avec 37 % des parts de marché. Le groupe Quebecor le suit de près avec 32 %, pendant que le nouveau venu Groupe Capitales Médias en récolte un peu moins de 20 % », peut-on lire dans un récent document de réflexion publié par le *Centre d'études des médias* de l'Université Laval.⁷

Le marché de la télévision est quant à lui réparti entre Quebecor et Radio-Canada, tandis que celui de la radio est dominé par Cogeco qui recueille plus de la moitié des parts de marché, suivi par Bell Média et Radio-Canada qui en obtiennent chacun environ 20 % chacun.

Entre autres conséquences pour les journalistes indépendants, un marché profondément déséquilibré. Les règles de la concurrence, de l'équilibre entre l'offre et la demande, bref les théories économiques classiques, ne s'y appliquent pas.

Il y a 25 ans, un journaliste indépendant mécontent du traitement qu'il recevait de la part d'un client pouvait aller vendre ses services ailleurs. Aujourd'hui, il a tout intérêt à se taire pour éviter de figurer sur la liste noire d'une entreprise de presse.

Et comme les éditeurs n'ont aucune obligation d'indexer à l'inflation le tarif au feuillet, pourquoi le feraient-ils si les autres composantes de leur groupe de presse ne le font pas? Pourquoi le feraient-ils alors qu'ils savent qu'ils vont trouver d'autres journalistes pigistes qui accepteront leur bas tarif pour pouvoir boucler leur fin de mois?

⁶ <http://conseildepresse.qc.ca/actualites/nouvelles/sondage-independance-journalistique-et-interets-economiques/>

⁷ <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/CEM-Reflexions.pdf>

PISTE DE SOLUTION NO 2

Développer le financement des médias

Dans le secteur de l'information, la dégradation des conditions de travail découle d'une grave crise du financement qui menace la survie même des médias traditionnels. Alors que le secteur des technologies de l'information et des communications est en plein essor, la diminution drastique des revenus dans les médias d'information se traduit par des compressions budgétaires et des rationalisations qui menacent la qualité de l'information, voire l'intégrité du journalisme. C'est pourquoi le modèle de financement doit être revu et amélioré de manière à maintenir la qualité d'emploi des journalistes, mais surtout afin de favoriser un nécessaire renouveau des modèles favorisant l'essor d'un journalisme indépendant d'intérêt public et de qualité.

De plus en plus de voix s'élèvent dans le milieu du journalisme pour demander aux différents gouvernements d'investir dans le soutien aux médias d'information pour pallier la chute des revenus publicitaires ou des abonnements qui sont, rappelons-le, les principales sources de revenus des médias privés.

Les propositions visant à offrir des crédits d'impôts voire des subventions aux entreprises de presse doivent être étudiées pour définir des critères et des balises qui assureraient que le soutien public direct ou indirect ne vienne pas limiter l'autonomie et l'indépendance des entreprises sur le plan éditorial.

Des conditions devraient également être établies pour assurer que ce soient d'abord et avant tout les fonctions d'information qui bénéficient d'un soutien public et non les fonctions commerciales ou administratives des entreprises de presse. Nous pensons par exemple qu'un crédit d'impôt qui s'appliquerait sur la masse salariale des journalistes, incluant les cachets des pigistes, pourrait être une mesure qui rejoigne cet objectif. De plus, des mécanismes de reddition de compte devront être mis en place pour assurer le respect des règles et principes de la déontologie journalistiques par les entreprises soutenues.

Comme dans le secteur culturel plus large, une distinction pourrait être établie entre les entreprises à but lucratif et les organismes à but non lucratif qui permettrait aux seconds d'obtenir de l'aide au fonctionnement ou à projet, alors que les premières n'auraient accès qu'à des crédits d'impôts.

Nous sommes également d'avis que la mise sur pied d'un fonds pour le journalisme indépendant basé sur le modèle du *Conseil des arts et lettres du Québec* pourrait contribuer à améliorer considérablement les conditions de travail et de vie des journalistes indépendants qui pourraient ainsi obtenir des bourses pour le développement et la réalisation de projets plus ambitieux que ceux que les entreprises de presse sont en mesure de payer.

Un fonds devrait être mis sur pied pour soutenir financièrement les médias indépendants afin de leur permettre notamment d'offrir de la formation aux journalistes bénévoles et de rémunérer des journalistes indépendants qui y œuvrent. Les modèles existants d'aide aux médias écrits ou à la télévision communautaire pourraient servir de base à l'élaboration d'un programme de financement destiné aux médias émergents qui peinent souvent à démarrer ou à survivre.

Question 40/ Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève?

Il va sans dire que n'importe quelle profession doit offrir de bonnes conditions de travail si elle souhaite attirer et surtout retenir les meilleurs. Les meilleurs, dans le monde journalistique, ce sont ceux qui ne reprennent pas simplement un communiqué de presse, mais cherchent une statistique ou un fait historique pour contextualiser l'information. Ceux qui se documentent à fond ou interviewent davantage d'intervenants. Ceux qui souhaitent que le lecteur en sorte plus informé, mieux outillé ou plus conscient de la société dans laquelle il évolue.

Malheureusement, bon nombre de ces journalistes consciencieux et soucieux de l'intérêt public déposent leur plume lorsqu'ils prennent conscience de ce que représentent à long terme ces conditions de travail. Ils partent rejoindre des univers où ils seront mieux payés, comme les relations publiques. Évidemment, ce sont la démocratie et la vie citoyenne qui y perdent et par le fait même, notre culture.

Pour s'assurer de soutenir la relève, l'innovation et l'entrepreneuriat culturel chez les journalistes indépendants, il est primordial que le gouvernement du Québec s'attaque aux éléments dénoncés à la question 13 du présent mémoire. La précarité vécue par les journalistes indépendants constitue un frein à l'attraction du métier de journaliste et à la rétention des recrues dans le milieu.

De plus, il faut observer que dans les dix dernières années, un certain nombre de nouveaux médias a vu le jour, grâce aux journalistes indépendants. Nous n'avons qu'à penser par exemple à : *Nouveau Projet*, *Pamplemousse.ca* ou encore *Planète F*. Toutefois, encore une fois, ces entrepreneurs se heurtent au manque de financement, ce qui handicape immédiatement leur capacité à rémunérer les journalistes qui travaillent avec eux ainsi que la possibilité de développer des projets à moyen ou long terme. D'ailleurs, plusieurs ont dû fermer leurs portes et mettre fin à leur projet. Et le constat que nous faisons, c'est que si l'État n'apporte pas sa contribution, à la fois la relève, l'innovation et l'entrepreneuriat au niveau de l'information sont condamnés à évoluer dans un cycle de précarité, voire de pauvreté. Et le socio financement ne représente pas une solution viable, autant à long terme que parce que son bassin de donateurs est toujours limité et épuisable.

CONCLUSION

L'état actuel d'un marché déréglementé et oligopolistique accentue un déséquilibre de longue date dans les relations industrielles du secteur de médias, où le rapport de force est complètement disproportionné, particulièrement pour les pigistes qui ne jouissent d'aucune forme de représentation effective et dont la précarité n'est plus à démontrer.

Le Canada est l'un des pays occidentaux où la concentration des médias est la plus poussée. En plus de réduire drastiquement la diversité des voix et des perspectives, cette concentration facilite l'usurpation des droits d'auteur des journalistes indépendants, nuit à leur capacité à s'associer pour revendiquer leurs droits, et bien sûr contribue directement à la stagnation de leur rémunération et à la dégradation de leurs conditions de travail.

Nous croyons qu'il est plus que temps d'agir sur ces questions, et ce, afin de supporter les journalistes indépendants à obtenir des conditions décentes pour l'exercice de leur profession. Mais, aussi pour protéger la qualité, la diversité et l'intégrité de l'information qui est un besoin vital pour notre société. Afin de rendre la société plus ouverte, plus riche en connaissances, en curiosités, en éveil aux arts et autres sujets, aux enjeux de société et aux différents choix qui s'offrent à elle.

Nous souhaitons donc que ce mémoire puisse nourrir vos réflexions dans le cadre de la réalisation de la nouvelle politique culturelle du Québec. Merci de l'attention que vous y porterez.

Simon Van Vliet et Pascal Lapointe

Membres de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)